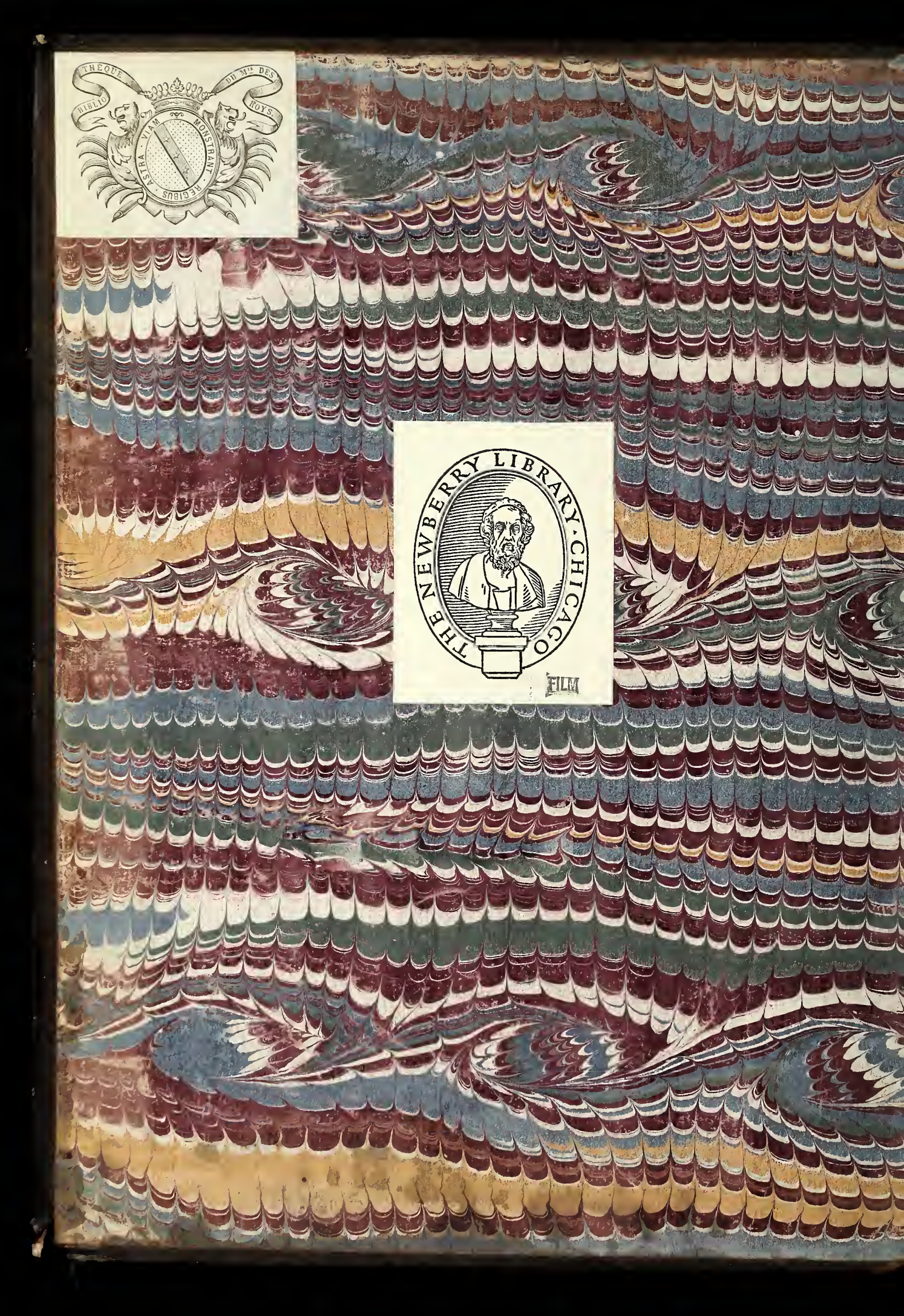
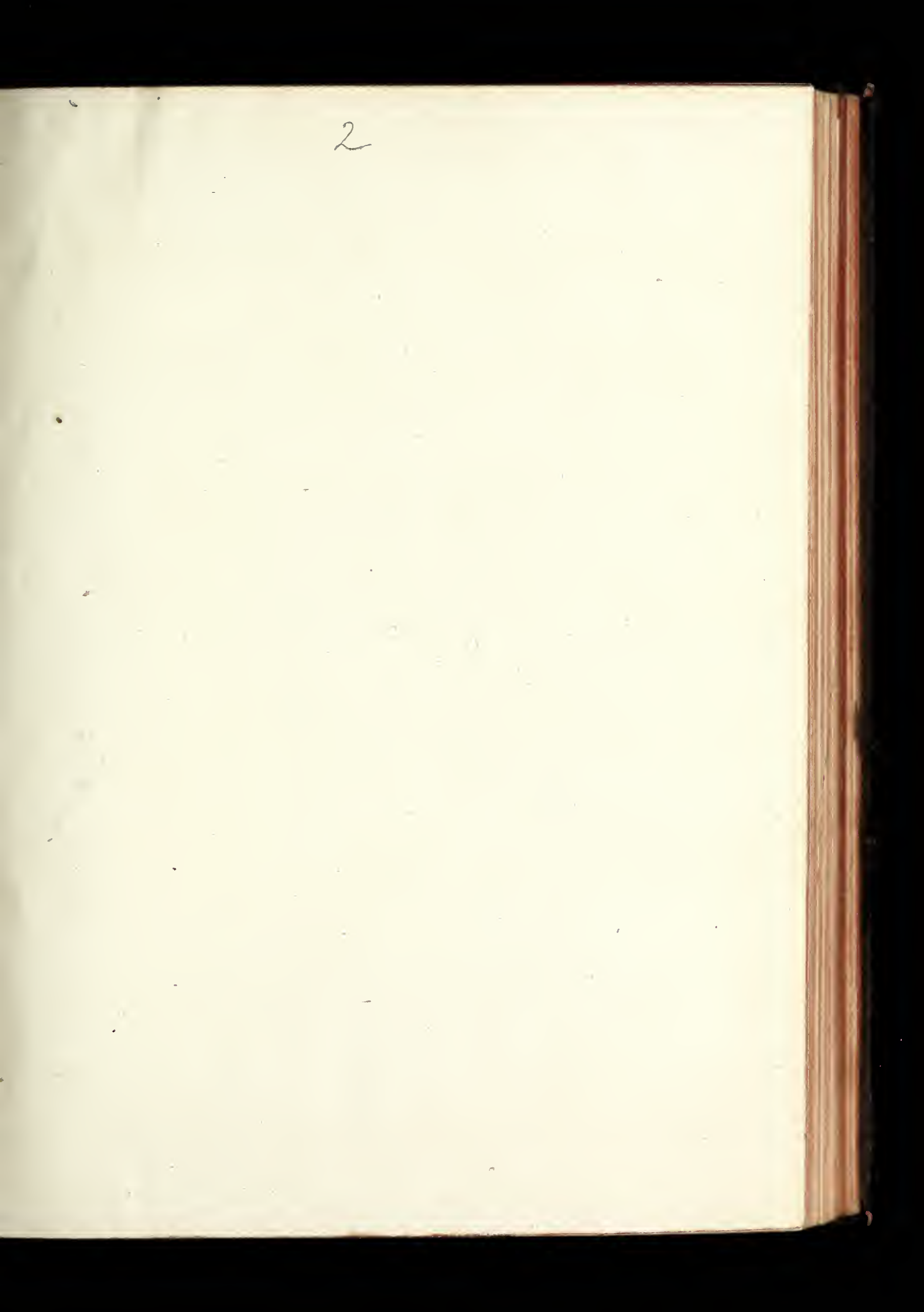
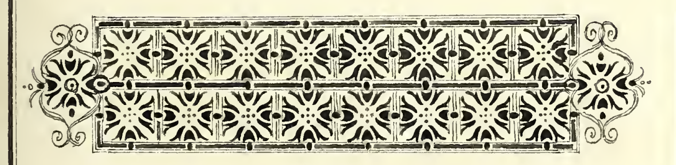



BIBLIOTHÈQUE DU M[is] DES ROYS.
ASTRA · VIAM · MONSTRANT · REGIBUS
THE NEWBERRY LIBRARY · CHICAGO
FILM




2

CONQUESTES &
CAMPAGNE
DU ROI,
et du
DAUPHIN:
en
Mil ſept cent quarente cīq.



&
Pieces à ce ſujet.

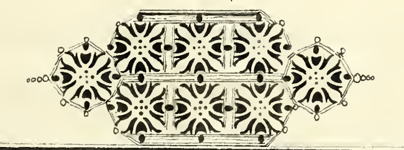


Table des pieces contenües dans ce Volume.

Table.

Table

Table

4:

Table.

Table

Table

Table

Table

Table.

Table.

12.

Table.

Fin de la Table

MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

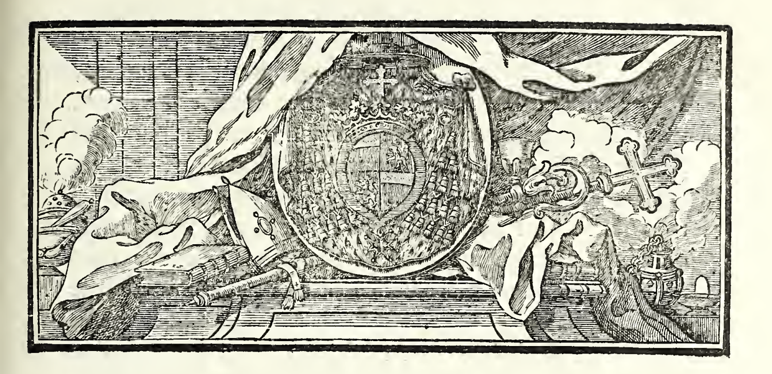
DE PARIS,

QUI ORDONNE DES PRIERES PUBLIQUES
Pour demander à Dieu la prosperité
des Armes du ROY.



A PARIS,

Chez CLAUDE HERISSANT, Imprimeur de Monseigneur l'Archevêque, rue Notre-Dame, à la Croix d'or & aux trois Vertus. 1745.



MANDEMENT

DE MONSEIGNEUR

L'ARCHEVÊQUE

DE PARIS.

QUI ordonne des Priéres publiques, pour demander à Dieu la proſpérité des Armes du ROY.



CHARLES - GASPARD - GUILLAUME DE VINTIMILLE DES COMTES DE MARSEILLE DU LUC, par la Miſéricorde Divine, & par la grace du Saint Siége Apoſtolique, Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du ſaint Eſprit, &c. Aux Archiprêtres de ſainte Marie-Madelaine & de ſaint Severin, & aux Doyens ruraux de notre Diocèſe : SALUT ET BENEDICTION.

A

LE ROI accompagné de Monſeigneur le Dauphin, Prince ſi digne de ſa tendreſſe & ſi cher à tout le Royaume, vient de partir pour aller commander en perſonne ſon Armée de Flandre : & toujours convaincu qu'il eſt un Maître dans le Ciel, plus grand & plus puiſſant que tous les Princes de la terre, qui préſide aux combats, & donne la victoire à qui il lui plaît ; il veut que nous redoublions nos vœux & nos priéres pour la proſpérité de ſes Armes.

Puiſque le deſſein de Sa Majeſté, dans la réſolution qu'elle a priſe, eſt d'éloigner l'Ennemi de nos frontiéres, & d'aſſurer le repos de ſes Sujets, il eſt de notre interêt, comme de notre devoir, de demander à celui qui eſt tout à la fois *le Dieu des Armées* & *le Dieu de la Paix*, qu'il lui accorde dans les projets qu'Elle médite, un ſuccès ſi prompt & ſi complet, que nous ayons la conſolation d'en voir naître bientôt pour fruit, la ceſſation d'un fléau qui a déja fait répandre tant de ſang & tant de larmes.

Iſaiæ 6. ℣. 3. Rom. 15. ℣. 33.

Ne différons donc pas de recourir au Seigneur. En lui proteſtant que ſi les Puiſſances liguées contre la France ſe *confient dans leur force* & dans le nombre de leurs Troupes, notre principale confiance eſt dans les ſecours & l'appui que nous attendons de ſa bonté, conjurons-le *de ſe ſouvenir de ſes anciennes miſéricordes*, & de ne pas permettre qu'un Peuple *qui eſpére* en lui, *ſoit confondu*, & ait la douleur de voir triompher des ennemis qu'une injuſte jalouſie lui a ſuſcités.

Qui confidunt in virtute ſua. *Pſ.* 42. ℣. 6

Reminiſcere miſerationum tuarum, quæ à ſeculo ſunt. *Iſ.* 24. ℣. 6. Ibid. ℣. 2.

Mais pouvons-nous nous flater d'être éxaucés, ſi dans le temps que nous implorerons l'aſſiſtance & les faveurs du Ciel, nous provoquons ſes vengeances par nos iniquités ? Il n'eſt déja que trop irrité contre nous : la guerre, cette ſource funeſte de déſordres, d'événemens tragiques, & de ſcénes ſanglantes, en eſt un ſigne bien éclatant &

bien sensible. Craignons de faire tomber sur nos têtes, par de nouvelles offenses, de nouveaux malheurs. Nous avons demandé la paix, & la paix ne nous a point été accordée, *Jerem. 14. ℣. 19.* parce que la même cause qui nous a privés d'un bien si précieux, a mis obstacle à l'effet de nos demandes. Celles que nous formerons pour obtenir du Seigneur le succès des Armes de la Nation, seront-elles plus favorablement écoutées, lorsque nous nous rendrons toujours plus indignes de sa protection & de ses bienfaits ?

Nous espérons néanmoins qu'un Dieu si miséricordieux aura égard aux instances & aux priéres d'un grand nombre d'ames pieuses, qui dans de saintes Communautés & dans plusieurs familles Chrétiennes, éleveront vers lui des mains pures pour attirer ses bénédictions sur les entreprises de notre Monarque, & qui s'efforceront par leurs larmes, leurs gémissemens, leurs mortifications & leurs pénitences de nous rendre le Ciel propice, & de détourner les effets de sa juste indignation.

Ministres du Seigneur, c'est à chacun de nous à *s'opposer* *Ezech. 13. ℣. 9.* *comme un mur pour la maison d'Israel* au torrent des divines vengeances : c'est aux Prêtres du Très-haut de s'empresser à appaiser la colére du Seigneur, à l'imitation de ce que fit autrefois Aaron par ordre de Moyse, lorsqu'un feu vengeur ayant déja fait périr plus de quatorze mille Juifs qui avoient murmuré contre leurs *Numer. 16. ℣. 46. 47. 48. 49.* Chefs, & continuant de dévorer successivement les coupables, il se jetta, l'encensoir à la main, entre les morts & les vivans, & arrêta par ses priéres le progrès des flammes.

A CES CAUSES, & pour nous conformer aux ordres de Sa Majesté : Après en avoir conferé avec nos vénérables Freres les Doyen, Chanoines & Chapitre de notre Eglise Métropolitaine, Nous ordonnons

qu'aussi-tôt après la réception de notre présent Mandement, & jusqu'à la fin de la Campagne, on dira à toutes les Messes la Collecte qui est intitulée dans le Missel *Pro Rege & ejus Exercitu*. Que Mardi prochain onziéme jour du présent mois de Mai, & les deux jours suivans, on fera dans notredite Eglise les Priéres de Quarante-heures avec exposition du très-saint Sacrement; qu'en chacun desdits jours lesdites Priéres commenceront le matin par une Messe solemnelle, & finiront le soir par un Salut, dans lequel on chantera *O salutaris Hostia*, avec le ℣. *Panem de cœlo*, &c. & l'Oraison *Deus, qui nobis*, &c. le Trait *Domine, non secundùm*, &c. le Verset *Ostende nobis, Domine*, &c. & les Oraisons *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ*, &c. l'Antienne *Sub tuum præsidium*, &c. le Verset *Ora pro nobis*, &c. & l'Oraison *Protege, Domine, famulos tuos subsidiis Pacis*, &c. la Priére pour le Roi, *Domine, salvum fac Regem*, &c. avec le Verset *Fiat manus tua*, &c. l'Oraison *Quæsumus, omnipotens Deus*, &c. la Priére pour la Paix, *Da pacem*, &c. le Verset *Fiat pax*, &c. l'Oraison *Deus, à quo sancta desideria, recta consilia*, &c. Que les mêmes Priéres de Quarante-heures seront faites pendant trois jours dans toutes les autres Eglises de la Ville & du Diocèse, suivant l'ordre qui sera marqué à la suite de notre présent Mandement. Nous accordons à toutes les Personnes, qui étant bien disposées y assisteront, quarante jours d'Indulgences.

Nous ordonnons en outre, que jusqu'au retour de Sa Majesté, on dira à genoux dans notredite Eglise Métropolitaine & dans toutes les autres Eglises de notre Diocèse, tous les Dimanches & toutes les Fêtes fêtées, entre Vêpres & Complies, le Pseaume *Miserere meî, Deus*, qui sera chanté lentement, & d'un ton grave; & suivi des trois

Oraiſons de la Pénitence, *Exaudi*, &c. *Ineffabilem*, &c. *Deus, qui culpâ offenderis*, &c. Enſuite on chantera debout les Antiennes *Sub tuum præſidium*, &c. *Domine, ſalvum fac Regem*, &c. *Da pacem, Domine*, &c. avec les Verſets & les Oraiſons ordinaires.

Nous exhortons les Fidéles de demander à Dieu avec ferveur la conſervation de la perſonne ſacrée du Roi, & celle de l'auguſte Prince qui l'accompagne dans les glorieuſes expéditions que Sa Majeſté a projettées, & de joindre le Jeûne, l'Aumône & d'autres œuvres de piété à leurs priéres, afin de les rendre plus efficaces, & d'obtenir plus ſûrement les ſecours dont nous avons beſoin.

SI VOUS MANDONS que ces Préſentes vous ayez à notifier à tous Abbés, Prieurs, Curés, Supérieurs & Supérieures des Communautés Séculiéres & Réguliéres, exemtes & non exemtes, à ce qu'ils n'en ignorent, & qu'ils les obſervent & les faſſent obſerver par les perſonnes qui leur ſont ſoumiſes. DONNE' à Paris en notre Palais Archiépiſcopal le huit Mai mil ſept cent quarante-cinq.

Signé † CHARLES, Archevêque de Paris.

Par Monſeigneur,

LASONE

EGLISES DESIGNÉES

MAY.

Mardi 11. *& les deux jours suivans.*

NOSTRE-DAME.

Vendredi 14. *& les deux jours suivans.*
Sainte Geneviéve,
La Madelaine,
Les Blancs-Manteaux,
Les Capucins de S. Honoré.
Lundi 17. *& les deux jours suivans.*
Saint Severin,
Saint Germain des Prés,
L'Oratoire S. Honoré,
La Mercy.
Jeudi 20. *& les deux jours suivans.*
Saint Marcel,
Saint Eustache,
Les Grands Augustins,
Les Jésuites de la rue S. Antoine.
Dimanche 23. *& les deux jours suivans.*
Saint Paul,
Les Jésuites du Noviciat,
Les Feuillans, rue S. Honoré,
L'Hôtel-Dieu,
Mercredi 26. *& les deux jours suivans.*
Saint Sulpice,
Le petit Saint-Antoine,
Les Quinze-Vingts,
Les Bons Enfans.
Samedi 29. *& les deux jours suivans.*
Saint Germain l'Auxerrois,
Les Dominicains du Noviciat, Quartier S. Germain,
Les Minimes de la Place Royale,
La Pitié.

JUIN.

Mardi 1. *& les deux jours suivans.*
Saint Louis en l'Isle,
Le Chapitre S. Honoré,
Les Capucins de la rue S. Jacques,
Belle-Chasse.
Vendredi 4. *& les deux jours suivans.*
Saint Roch,
La Doctrine Chrétienne,
Les Prémontrés de la Croix rouge,
Les Enfans Rouges.
Lundi 7. *& les deux jours suivans.*
Saint Nicolas des Champs,
Les Petits-Augustins, Quartier S. Germain,
Les Enfans Trouvés.
Les Religieuses de S. Thomas, rue Vivienne.
Jeudi 10. *& les deux jours suivans.*
Saint Gervais,
Les Jésuites, rue S. Jacques,
Le Chasse-Midi,
La Conception, rue S. Honoré.
Dimanche 13. *& les deux jours suivans.*
Saint Barthélemi,
Les Pénitens de Nazareth,
Les Incurables,
L'Assomption.
Mercredi 16. *& les deux jours suivans.*
Sainte Marguerite,
Saint Julien des Menestriers,
La Charité,
La Salpêtriére.
Samedi 19. *& les deux jours suivans.*
Saint Germain-le-Vieil,
Les Billettes,
Les Petites-Maisons,
Les Bénédictines de la Ville l'Evêque.
Mardi 22. *& les deux jours suivans.*
Saint Estienne-du-Mont,
Les Théatins,
La Trinité,
Les Nouvelles Catholiques.

Vendredi 25. & les deux jours ſuivans.
Sainte Opportune,
Saint Victor,
La Viſitation, rue du Bacq,
Les Religieuſes de la Croix, rue de Charonne.
Lundi 28. & les deux jours ſuivans.
Saint André des Arcs,
Saint Martin des Champs,
Le Calvaire du Marais,
Les Cordeliéres du Fauxbourg ſaint Marceau.

JUILLET.

Jeudi 1. & les deux jours ſuivans.
Saint Jacques du Haut-Pas,
Saint Lazare,
Les Enfans Trouvés, Fauxbourg S. Antoine,
Le Saint-Eſprit, Place de Grêve.
Dimanche 4. & les deux jours ſuivans.
Sainte Geneviéve des Ardens,
Les Carmes Déchauſſés,
La Viſitation, rue S. Antoine,
Les Capucines.
Mercredi 7. & les deux jours ſuivans.
Saint Martin, Cloître S. Marcel,
Saint Denys de la Chartre,
Notre-Dame de Lieſſe,
La Madelaine, près le Temple.
Samedi 10. & les deux jours ſuivans.
Saint Sauveur,
Les Céleſtins,
L'Abbaye aux Bois,
La Congrégation.
Mardi 13. & les deux jours ſuivans.
Saint Nicolas du Chardonnet,
Les Récollets,
La Madelaine de Treſnel,
Les Feuillantines.
Vendredi 16. & les deux jours ſuivans.
Saint Merry,
Les Cordeliers,
Les Hoſpitaliéres de la Raquette,
Les Religieuſes de S. Michel.
Lundi 19. & les deux jours ſuivans.
Saint Jean en Gréve,
L'Inſtitution de l'Oratoire,
Les Annonciades de Pincourt,
Sainte Valére.
Jeudi 22. & les deux jours ſuivans.
Saint Coſme,
Les Capucins du Marais,
Les Angloiſes, rue de Charenton,
Les Récollettes.
Dimanche 25. & les deux jours ſuivans.
Les Saints Innocens,
Les Benédictins Anglois,
Le Saint Sacrement, rue S. Loüis,
Sainte Perine de Chaillot.
Mercredi 28. & les deux jours ſuivans.
Saint Benoît,
Les Auguſtins de la Place des Victoires,
Les Bénédictines de Bon-Secours,
Le grand S. Chaumont.
Samedi 31. & les deux jours ſuivans.
Saint Leu,
Les Chartreux,
L'Abbaye de Pantemont,
Les Chanoineſſes de Picpuſſe.

AOUST.

Mardi 3. & les deux jours ſuivans.
Saint Landry,
La Couture Sainte-Catherine,
Les Angloiſes du Chant de l'Aloüette,
Le Sauveur, rue de Vendôme.
Vendredi 6. & les deux jours ſuivans.
S. Laurent,
Le Cardinal-le-Moine,
Les Annonciades, rue Couture ſainte Catherine,
La Viſitation, rue S. Jacques.
Lundi 9. & les deux jours ſuivans.
Saint Jacques de la Boucherie,
Le Collége de Clugny,
Les Carmelites, rue de Grenelle,
La Viſitation de Chaillot.

Jeudi 12. & les deux jours suivans.
Sainte Marine,
Les Pénitens de Picpusse,
Le Calvaire du Luxembourg,
Les Filles-Dieu.
Dimanche 15. & les deux jours suivans.
Saint Hyppolite,
Les Dominicains, rue S. Honoré,
Les Minimes de Chaillot,
Les Hospitaliéres, Place Royale.
Mercredi 18. & les deux jours suivans.
Sainte Croix en la Cité,
Saint Louis des Quatre-Nations,
L'Abbaye de Montmartre,
La Présentation, rue des Postes.
Samedi 21. & les deux jours suivans.
Saint Médard,
Notre-Dame des Porcherons,
Les Barnabites,
Sainte Avoie.
Mardi 24. & les deux jours suivans.
Saint Pierre des Arcis,
Les Bernardins,
Le Val-de-Grace,
Les Hospitaliéres de S. Gervais.
Vendredi 27. & les deux jours suivans.
Bonnes-Nouvelles,
Saint Louis du Louvre,
Le Sang Précieux,
Les Ursulines de la rue S. Jacques.
Lundi 30. & les deux jours suivans.
Saint Christophe,
Sainte Elisabeth,
Le Bon Pasteur,
Les Cent-Filles.

SEPTEMBRE.

Jeudi 2. & les deux jours suivans.
Saint Josse,
La Paroisse de Montmartre,
Les Missions Etrangéres,
Les Feuillans, rue d'Enfer.
Dimanche 5. & les deux jours suivans.
Saint Hilaire,
Le Sépulcre, rue S. Denys,
Les Invalides,
Les Carmelites de la rue S. Jacques.
Mercredi 8. & les deux jours suivans.
La Sainte-Chapelle,
Le Roule,
Les Carmelites de la rue Chapon,
Sainte Aure.
Samedi 11. & les deux jours suivans.
La Madelaine de la Ville l'Evêque,
Saint Joseph, rue Montmartre,
Les Jacobins, rue saint Jacques,
Sainte-Croix de la Bretonnerie.
Mardi 14. & les deux jours suivans.
Saint Pierre-aux-Boeufs,
La Paroisse de Chaillot,
Les Prémontrés, rue Haute-Feuille,
Le Port-Royal.
Vendredi 17. & les deux jours suivans.
Saint Jacques de l'Hôpital,
Les Mathurins,
L'Abbaye saint Antoine,
Les Petites-Cordeliéres.
Lundi 20. & les deux jours suivans.
Le Temple,
Le Séminaire saint Magloire,
Les Filles de saint Joseph,
L'Ave-Maria.
Jeudi 23. & les deux jours suivans.
Saint Jean de Latran,
Les Religieuses de sainte Catherine,
Le Saint-Sacrement, rue Cassette,
Sainte Pélagie.
Dimanche 26. & les deux jours suivans.
Saint Yves,
Saint François de Salle,
La Miséricorde, proche S. Sulpice,
Saint Magloire, rue saint Denys.
Mercredi 29. & les deux jours suivans.
Saint Estienne des Grez,
Le Gros-Caillou,
Les Angloises des Fossés saint Victor,
La Providence.

OCTOBRE.

Samedi 2. & les deux jours suivans.
Le Collége de Navarre,
Les Carmes de la Place Maubert,
Les Hospitaliéres du Fauxbourg saint Marceau.

Dans

DAns les autres Villes, Bourgs & Villages du Diocèse, on commencera les Priéres de Quarante-heures le Dimanche qui suivra la réception du présent Mandement ; ensorte néanmoins que dans les lieux où il y a plusieurs Eglises, la principale les fera la premiére, & les autres successivement après.

Dans les Paroisses de la Campagne dont les Curés croiront que si lesdites Priéres se faisoient les jours ouvrables, il s'y trouveroit trop peu d'Habitans, on les fera pendant trois Dimanches consécutifs.

Dans celles de Paris qui seront en tour de les faire, les Lundi, Mardi & Mercredi des Rogations, le Saint Sacrement ne restera point exposé durant le temps des Processions.

Dans les Eglises où l'on n'est point en usage de dire de Grandes Messes, il suffira de dire des Messes basses pendant les trois jours des Quarante-heures.

LETTRE DU ROY,

A Monseigneur l'Archevêque de Paris.

MON COUSIN, j'ai pris la résolution de me rendre encore sur ma Frontiére de Flandre, pour y commander en personne l'Armée que j'y ai fait assembler ; & je vous fais cette Lettre pour vous dire que je souhaite que vous ordonniez des Priéres publiques pour l'heureux succès de mon voyage, & pour attirer la bénédiction du Ciel sur mes justes entreprises. Les marques que je reçois en toute occasion de votre affection pour mon service, m'assurent que vous vous conformerez avec zéle à mes intentions. Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, mon Cousin, en sa sainte & digne garde. Ecrit à Versailles le 4 Mai 1745. *Signé*, LOUIS ;

Et plus bas, PHELYPEAUX.

Et au dos est écrit : A mon Cousin l'Archevêque de Paris, Duc de Saint-Cloud, Pair de France, Commandeur de l'Ordre du Saint Esprit.